

Doc. 14792 Part 1
23 janvier 2019

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2018) et l'examen périodique du respect des obligations de l'Islande et de l'Italie

Amendement¹ n° 16

M. Alvise MANIERO, Italie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Alberto RIBOLLA, Italie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
Mme Sabrina DE CARLO, Italie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Filippo SCERRA, Italie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Carlo FIDANZA, Italie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Andrea ORLANDO, Italie, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Piero FASSINO, Italie, Groupe des socialistes, démocrates et verts
Mme Maria Elena BOSCHI, Italie, Groupe des socialistes, démocrates et verts
Mme Maria RIZZOTTI, Italie, Groupe du Parti populaire européen
M. Roberto RAMPI, Italie, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Simone BILLI, Italie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Maurizio BUCCARELLA, Italie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
Mme Deborah BERGAMINI, Italie, Groupe du Parti populaire européen
M. Francesco BERTI, Italie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique

Dans le projet de résolution, paragraphe 9.2.8, après les mots:

«retard pris dans le traitement des affaires par les tribunaux»

insérer les mots suivants:

« en dépit des progrès reconnus par le Conseil de l'Europe lui-même en 2018».

Déposé par:

MANIERO Alvise, Italie, NI
BERGAMINI Deborah, Italie, PPE/DC
BERTI Francesco, Italie, NI
BILLI Simone, Italie, NI
BOSCHI Maria Elena, Italie, SOC
BUCCARELLA Maurizio, Italie, NI
DE CARLO Sabrina, Italie, NI
FASSINO Piero, Italie, SOC
FIDANZA Carlo, Italie, NI
ORLANDO Andrea, Italie, SOC

1. 2019 - Première partie de session



RAMPI Roberto, Italie, SOC
RIBOLLA Alberto, Italie, NI
RIZZOTTI Maria, Italie, PPE/DC
SCERRA Filippo, Italie, NI